

Pour que le cloud ne soit pas un nuage noir

Le « cloud computing », abrégé en « cloud », ou « nuage » en français, désigne les services de stockage et de traitement à distance de nos données. Leur accès, via internet, est proposé aujourd'hui par de nombreux prestataires. À qui confier nos données et avec quelles garanties contractuelles ?



Bertrand Warusfel (SP 81) est professeur à l'université Lille 2 et avocat au barreau de Paris, spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies.

L'informatique en nuage, le « cloud computing », se glisse — parfois à notre insu — dans beaucoup d'offres de service numériques (qu'il s'agisse de sauvegarder le contenu de votre téléphone ou de partager des fichiers avec des tiers).

Mais c'est surtout l'annonce d'un troisième âge des systèmes d'information. Après celui des ordinateurs dominé par quelques grands fabricants, le relais avait été pris par les sociétés de logiciel. Avec le cloud, voici le règne des prestataires de services qui proposent stockage de données et la fourniture en ligne des logiciels (le « SaaS »). Après l'ère d'IBM et de Microsoft, c'est désormais celle de Google et d'autres sociétés moins médiatiques spécialisées dans l'externalisation des réseaux d'entreprise (comme Atos qui vient de racheter Bull).

Face à cette mutation, nous sommes tous concernés car le nuage cherche à recouvrir toute la planète numérique.

Externaliser à bon escient

Nos données sont aujourd'hui un patrimoine. On ne doit donc pas les confier à n'importe qui ni n'importe comment. L'externalisation peut avoir des avantages pour favoriser l'ubiquité (lorsque l'on souhaite un accès en mobi-

lité), le partage d'informations, voire la réduction de coûts, mais elle se traduit aussi par une perte de maîtrise dont il faut apprécier les conséquences.

Elle devrait toujours être le résultat d'une décision réfléchie. Chacun sait en effet quels peuvent en être les risques (depuis le récent piratage de photos sur le cloud d'Apple ou les détournements de données personnelles chez Orange, sans parler de l'espionnage électronique dénoncé par Snowden).

La nouvelle importance du contrat

Dans le cas où le cloud apparaît comme une solution efficace, reste encore à en valider les conditions techniques et juridiques. Là encore, les choses apparaissent différentes de ce qu'elles étaient avec les précédentes générations de services en ligne. Désormais, la maîtrise technique directe est entièrement remplacée par une relation contractuelle à distance, qui devient donc essentielle.

Sécurité des données, protection de la vie privée, définition des droits du prestataire, responsabilité en cas de sinistre: les points sensibles des contrats cloud sont nombreux. Sans compter la détermination du juge et de la loi applicable, ainsi que les conditions de réversibilité (pour ne pas être prisonnier de son prestataire, faute de pouvoir récupérer ses

données dans un format réutilisable).

Renforcer le cadre européen du commerce électronique

Sur un plan plus politique, on voit bien qu'il y a un double enjeu pour l'économie européenne: prendre sa part du marché qui s'ouvre, tout en créant un cadre juridique favorable à une juste maîtrise de ces techniques par les entreprises et les citoyens. Les directives de la décennie 2000 sur la « société de l'information »

doivent être revues à la lumière des nouvelles réalités de l'externalisation et du développement des big data.

En proposant, dans son dernier rapport, un nouveau statut pour les plates-formes de l'internet (les nouveaux intermédiaires comme Google ou Facebook), le Conseil d'État vient de s'engager dans la bonne direction, car les nouveaux services bouleversent la chaîne de la valeur et les responsabilités juridiques doivent aller de pair avec les opportunités économiques. Civiliser le cloud est aussi affaire politique de rééquilibrage entre les différents habitants de la planète numérique. ●

Bertrand Warusfel

Sécurité des données, protection de la vie privée, définition des droits du prestataire, responsabilité en cas de sinistre: les points sensibles des contrats cloud sont nombreux.